

PROTCOLE DE PRÊT (1)
SAISON 2025-2026

Entre les sougnés

1) Le premier Club :
Représenté par (Nom) Mr :
Qualité :

2) Le second Club :
Représenté par (Nom) Mr :
Qualité :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : En vertu des dispositions des règlements généraux de la F.T.B.B, le club en premier lieu prête son joueur au club cité en second lieu qui accepte ce prêt.

ARTICLE 2 : Ce prêt est conclu pour une année et n'est valable que pour la durée de la saison sportive/..... Uniquement.

ARTICLE 3 : Le joueur prêté appartient à la catégorie et titulaire de la licence N° : Enregistrée à la F.T.B.B en date du Il était par conséquent qualifié au sein du club donneur pour la saison/.....

ARTICLE 4 : Le joueur signataire étant mineur L'autorisation de son père ou tuteur légal Mr dont la signature légalisée datée du est jointe au présent contrat.

Signatures légalisées			
1 ^{er} Club (Cachet)	Président ou Président de section	Secrétaire général	Joueur ou Père ou le Tuteur (pour les mineurs)
2 ^{ème} Club (Cachet)	Président ou Président de section	Secrétaire général	Joueur ou Père ou le Tuteur (pour les mineurs)

(1) Les réponses à toutes les rubriques sont obligatoires et écrites en lettres majuscules sous peine de rejet.